

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Rodez le 14 octobre 2015

Direction des Relations avec les Usagers
et les Collectivités

Bureau des Collectivités Territoriales

Affaire suivie par :

Richard TRINQUART

Tél : 05 65 75 73 75

Fax : 05 65 75 73 29

Courriel : richard.trinquart@aveyron.gouv.fr

Numéro d'enregistrement :

2015 - 572

Le Préfet de l'Aveyron

à

Mesdames et Messieurs les Maires du
département,

Mesdames et Messieurs les Présidents des
groupements de collectivités,

En communication à Monsieur le Sous-
Préfet de Villefranche-de-Rouergue,
Monsieur le Sous-Préfet de Millau et
Monsieur le Directeur départemental des
finances publiques

Objet : Réforme des taxes de séjour

Réf : : Article 67 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 et
décret d'application n°2015-970 du 31 juillet 2015

P.J. : 1 note d'information du 8 octobre 2015 du ministère de l'Intérieur

Veillez trouver ci-joint la note d'information INTB1521168N du 8 octobre 2015 du
ministère de l'Intérieur relative à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire.

Cette note a pour objet de vous présenter les points d'évolutions apportés par la réforme
des taxes de séjours issue de l'article 67 de la loi n°2014 de finances pour 2015 et le
décret d'application n°2015-970 du 31 juillet 2015.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Sébastien CAUWEL